

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 22

I. – Dans l’alinéa 4 de cet article, substituer au mot :

« sont »,

le mot :

« est ».

II. – En conséquence, dans le même alinéa, substituer au mot :

« inscrits »,

le mot :

« inscrit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement grammatical.